

Votre enfant est né en 2013* ou en 2014 et souhaite partir en colo ?

Découvrez le Pass colo

Le Pass colo est une aide portée par le Gouvernement allant de **200 € à 350 €**. Ce dispositif facilite le départ en colonie de vacances de milliers d'enfants durant les vacances scolaires et s'adresse aux enfants nés en 2013* ou en 2014 et issus de famille ayant un **quotient familial** inférieur ou égal à 1 500 €.

* Les enfants nés en 2013 n'ayant pas bénéficié du Pass colo en 2024.

PASS
colo

PACTE
DES
SOLIDARITÉS
ENFANCE



Pourquoi cette tranche d'âge ?

Cet âge est un moment charnière dans la vie des enfants. Ils quittent l'école primaire et entrent au collège, un passage de l'enfance à la préadolescence qui invite à plus d'**autonomie**.

La colo est un tremplin vers la **sociabilisation** et l'**apprentissage** des enfants : nouvelles rencontres, découverte d'activités culturelles ou sportives, vie en collectivité et bien d'autres.

Comment bénéficier de l'aide ?

➤ Vous êtes allocataire de la CAF ou adhérent à la MSA ?
Rendez-vous sur www.jeunes.gouv pour connaître la marche à suivre

➤ Vous n'êtes pas allocataire de la CAF ni adhérent à la MSA ?
Rendez-vous sur www.jp.a.asso.fr pour tester votre éligibilité avec Jeunesse au Plein Air, partenaire de l'Etat.



Qui est Jeunesse au Plein Air ?

Depuis 1938, JPA agit pour le départ de tous les enfants en vacances. En 2024, grâce à JPA, ses bénévoles, ses donateurs et ses partenaires, plus de 48 000 enfants sont partis en colos, centres de loisirs et classes de découvertes.

JP Jeunesse
au Plein Air

Nous contacter



pass.colo@jpa.asso.fr



01 44 95 81 25